

Ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Place Marysville
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

À L'ATTENTION DE Monsieur Joel Bragdon, ing. – directeur, Services de conception et d'ingénierie – Bâtiments

Améliorations du réseau d'égout de la plage Parlee
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS ET MISE EN OEUVRE PROGRESSIVE DES TRAVAUX

Monsieur,

À la suite de la réunion du 23 août 2017, le présent document a pour but de fournir au MTI une répartition des coûts et une mise en œuvre progressive préliminaires visant à collecter l'ensemble des débits d'égout sanitaire de la plage Parlee et de les diriger à la station de relèvement n° 10 de la Commission des égouts Shediac et banlieues.

Pour résumer, les coûts préliminaires par énoncé des travaux sont les suivants, et comprennent tous la TVH nette, une réserve pour éventualités et une réserve pour l'ingénierie :

N°	Phase des travaux	Ajouté aux contrats d'améliorations du réseau d'égout sanitaire de Pointe-du-Chêne du Fonds de la taxe sur l'essence de la Commission :	Estimation totale préliminaire des coûts (avec la TVH nette*)
1.	Améliorations de la station de relèvement n° 10	Station de relèvement n° 7 (Contrat 1)	719 600 \$
2.	Forage directionnel horizontal du restaurant de la plage Parlee à l'ouest jusqu'à la station de relèvement n° 10	Remplacement de l'égout de la rue St. John (Contrat 2)	313 500 \$
3.	Nouvelle canalisation d'égout par gravité de la plage Parlee	Remplacement de l'égout de la rue St. John	395 000 \$

		(Contrat 2)	
4.	Déclassement de la station de relèvement de la plage Parlee et nouveau service sanitaire au 116, avenue Satinwood	Remplacement de l'égout de la rue St. John (Contrat 2)	62 000 \$

*La TVH nette est calculée comme suit : $(4/7 * 10 \%) + 5 \%$ *(sous-total)

Le total général du coût préliminaire des travaux ci-dessus est estimé à 1 490 100 \$, incluant la TVH nette, la réserve pour éventualités et la réserve pour ingénierie. L'estimation détaillée est en attente de la conception détaillée, des renseignements géotechniques sur les sols et d'une confirmation de satisfaction de l'exigence liée à l'étude d'impact sur l'environnement.

Considérations relatives à l'acquisition d'un terrain

En raison de la période préférée pour la construction (en hiver hors saison), il est recommandé que les débits actuels soient maintenus aux pompes et aux commandes actuelles de la station n° 10 au lieu d'utiliser de l'équipement de pompage extérieur temporaire qui pourrait éventuellement geler et cesser de fonctionner.

Cela dit, l'acquisition du terrain (NID 00861765) serait nécessaire afin d'être en mesure de creuser un puits d'aspiration de 8 m de profondeur et de protéger l'infrastructure existante avec l'état des sols dans cette zone. En outre, il est recommandé d'installer les commandes de la pompe dans un petit bâtiment préfabriqué au-dessus du nouveau puits d'aspiration et de conserver la génératrice à l'intérieur du bâtiment existant.

L'avantage de l'option ci-dessus est qu'elle éliminerait le besoin du pompage de dérivation (estimé à environ 10 000 \$/semaine) et permettrait d'installer les nouvelles pompes sans interférence pour les débits actuels jusqu'à ce qu'on puisse les changer avec une séquence de travaux détaillée.

Autrement, si le puits d'aspiration devait rester sur le terrain actuel de la Commission, un écoulement de dérivation serait nécessaire, ainsi qu'une servitude de travail autour de la propriété existante pour installer le puits d'aspiration plus profond au moyen de méthodes d'excavation conventionnelles et de parois en palplanches.

Considérations relatives à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE)

Crandall Engineering a engagé des discussions préliminaires avec EGL afin de déterminer si une EIE est nécessaire. Nous avons fourni des renseignements supplémentaires à EGL le vendredi 1^{er} septembre 2017 et, pour le moment, nous ne croyons pas qu'une EIE sera nécessaire pour les travaux ci-dessus. Crandall confirmera cette décision lorsqu'EGL aura fourni une réponse officielle.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez revoir la portée des travaux et nos hypothèses en détail ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

CRANDALL ENGINEERING LTD.

Chris Gallant, ing.
Ingénieur de projet

c. c. M. Mike Cormier, ing. □ président, Crandall Engineering Ltd.
M. Joey Frenette, B. Sc., T.P. □ directeur général, Commission des égouts Shediac
et banlieues